

Compte rendu du CSA de réseau du 16 décembre 2025

Un ordre du jour chargé, comme souvent. Et des documents communiqués encore trop tardivement !

• Déclarations Préalables :Réponse de l'administration

Renforcement du pouvoir des préfets :

Pas de réponse sur les risques accrus de déséquilibre des politiques au plan local, la Directrice Générale prenant surtout soin d'indiquer que la DGCCRF n'a pas été associée à la rédaction des décrets. Elle « *retient ce point de vigilance sur l'absence de communication auprès des agents* » qu'il faudra faire.

Anonymisation des personnels de la DGCCRF et Réponse Conso :

La Directrice Générale reconnaît avoir ignoré ce point particulier. La possibilité d'intégrer les personnels de Réponse Conso au dispositif d'anonymisation va être étudiée.

Attaques contre les organismes de défense des consommateurs :

La Directrice Générale défend le rôle indispensable des associations de consommateurs qui doivent être conservées. Concernant la liquidation de l'INC et du magazine 60 millions de consommateurs, il s'agit du fruit d'un arbitrage gouvernemental que la DGCCRF doit appliquer.

Directions à faible effectif :

La Directrice Générale a indiqué que, suite au dernier rapport de la Cour des Comptes et sur la base de ses recommandations, la question de la réorganisation de la DGCCRF est à l'agenda. Le travail à venir sera long et ne pourra se faire que dans un dialogue interministériel.

En tout état de cause, selon elle, les petites directions ne doivent pas être sur-mobilisées.

Projet de budget 2026 et dialogue de gestion :

Un point d'alerte : la baisse possible du budget de fonctionnement de 11%.

Sur les effectifs, le schéma d'emploi actuel positif est un signal encourageant, mais à ce jour, il n'y a aucune visibilité sur les possibilités de recrutement pour 2026.

La Directrice générale a proposé au ministre de diminuer la volumétrie des contrôles pour un recentrage sur des thématiques prioritaires et des enquêtes plus complexes.

Mayotte :

Selon le Conseil d'État, le décret encadrant les prix de certains produits, applicable jusqu'au 31 décembre 2025, ne peut pas être reconduit. Ces dispositions seront donc reprises dans le dispositif « bouclier prix ».

Vidéo GMF sur les réseaux sociaux :

Pour Mme Monkachi, il n'y a pas de problème, « *le partenariat avec la GMF a fait l'objet d'un cadrage avec des échanges précis* » : il s'agit de « *promouvoir nos métiers, comme le font d'autres administrations* », et cela sans coût pour la DGCCRF.

Oui mais les autres administrations ont-elles pour mission de contrôler les pratiques commerciales notamment sur les réseaux sociaux ?

Pour **Solidaires**, permettre à un opérateur économique d'utiliser un.e agent.e de la DGCCRF dans sa communication sur les réseaux sociaux est un dangereux mélange des genres et pose un problème de déontologie. Sans compter que, dans le contexte de la mise en place de la PSC au Ministère des finances et l'attribution de la partie prévoyance à cette même GMF, le timing est particulièrement malheureux !

- **Présentation du Rapport Social Unique 2024**

Solidaires salue le travail effectué par les collègues de l'AC mais regrette une mise à l'ordre du jour de l'agenda social quelque peu tardive.

L'étude du document a été l'occasion de réaffirmer l'attachement de **Solidaires** à la défense du service public, du statut de la fonction publique et des conditions d'exercice des missions des agent.es de la DGCCRF.

Répartition des effectifs entre les départements

Pour Mme Monkachi, on était en 2025 « à saturation » dans les réseaux plutôt que l'inverse !

Le choix - provocateur, malheureux ?- de cette terminologie nous oblige à réaffirmer que ce sont les collègues qui sont saturés lorsqu'ils et elles sont moins de 7 dans un département !

Par ailleurs, la Cheffe de service indique que le 2P2E n'est pas l'alpha et l'oméga, c'est une base qui peut faire l'objet d'ajustements. Tout est à la main des régions.

Faut-il en déduire que si des DD sont en souffrance niveau effectif c'est la faute des régions ??

Face à ces difficultés de répartition des effectifs, la directrice générale affirme qu'elle est obligée de faire des choix, que les missions doivent maintenant être déterminées avec une approche par les risques.

Recrutement

Solidaires rappelle son attachement au statut de fonctionnaire, plus protecteur pour les agent.es, et demande la communication d'une cartographie précise des contractuel.les ainsi qu'un retour d'expérience sur l'apprentissage.

Concernant les emplois PACTE, l'administration n'exprime plus de besoin sur ce type de recrutement, estimant que les missions administratives s'y attachant ont été transférées aux SGC dans les départements.

Solidaires rappelle que les missions de support à l'enquête ne sont pas prises en charge par les SCG et que l'administration se doit de participer aux dispositifs de recrutement de catégorie C.

Concernant le recrutement des personnes en situations de handicap, **Solidaires** rappelle que l'administration doit veiller à l'adaptation des conditions de travail au handicap, que ce soit lors de la scolarité ou dès l'arrivée des collègues sur leur lieu d'affectation.

Le peu d'accessibilité des locaux administratifs, dont certains nouvellement restaurés ou construits laissent encore à désirer.

Parcours professionnel :

Sur le concours d'IP, sur chacune des 3 dernières années, 25 postes ont été ouverts pour seulement 17 pourvus.

Pour **Solidaires**, le manque d'attractivité de la fonction est indéniable. Les solutions, qui ne passent pas uniquement par l'augmentation des primes comme le souhaite la DG, sont aussi la redéfinition du métier et la visibilité des affectations (retour au tableau de mutation).

Solidaires a par ailleurs insisté sur les pressions de plus en plus fortes exercées par les préfet.es sur la politique des suites pénales des collègues CCRF en département. Cette main-mise préfectorale explique également le désintérêt pour le concours d'IP.

Pourtant les besoins existent. **Solidaires** refuse l'utilisation de l'emploi d'IE pour pallier au manque d'encadrement dans les petites unités.
Un IE encadrant est un agent de terrain en moins.

Pour les petites directions, **Solidaires** revendique la création d'un grade d'IP qui en plus de l'encadrement pourrait faire d'autres activités telles que de l'enquête, le contentieux, l'assurance qualité...

Concernant les perspectives d'évolution de carrière des inspecteurs et des inspectrices, l'emploi d'IE enquêteurs, dont le nombre à pouvoir est réduit à peau de chagrin, ne répond pas aux attentes des agent.es.

Solidaires réclame plus que jamais un vrai grade de débouchés pour les inspecteurs CCRF.

Mouvement interne

Solidaires constate et dénonce le recours accru et excessif des mouvements suite à appel à candidature (87), qui sont plus nombreux que les mouvements par mutation (seulement 73). La dérive qui vient directement de ce qui se fait dans les autres administrations du périmètre ATE est en marche !

Astreinte

Solidaires rappelle que les chef.fes de service CCRF (A+ ou A) et adjoint.es (IE encadrant) dans les DD(ETS)PP sont le plus souvent appelé.es sur des missions qui relèvent des ministères sociaux ou de l'agriculture.

Egalité Femme / homme

Sans surprise, mais toujours avec déception pour **Solidaires** qui milite pour l'égalité Femme / Homme, les congés parentaux sont supportés à 100% par des femmes.

Elles sont aussi beaucoup plus nombreuses que les hommes, en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans, et par voie de conséquence, partent en moyenne plus tard à la retraite.

Médecine du travail

Solidaires dénonce régulièrement le manque de médecin du travail, conduisant par exemple à ne pas proposer de visite médicale de reprise après un arrêt pour congé ordinaire de maladie de plus de 30 jours.

Solidaires dénonce également l'absence du rapport du médecin du travail dans de nombreux services déconcentrés.

• **Retour d'expérience sur le stage en entreprise 2025**

Pour ce retex, 5 questionnaires ont été établis par l'administration et à destination respectivement des pôles C, des responsables d'unités, des maîtres de stage, des stagiaires et des entreprises.

Les chefs de pôle C ont majoritairement indiqués n'avoir pas compris qu'ils avaient un rôle à jouer dans l'organisation des stages !!!

Quant aux maîtres de stage et aux responsables d'unités, malgré l'absence d'anonymat, ils ont été nombreux à en dénoncer l'ineptie. Morceaux choisis :

- « *La stagiaire a déjà eu des expériences professionnelles avant d'intégrer la CCRF. Ce stage n'avait donc aucun intérêt pour elle, il y avait même un côté humiliant à ce que l'administration exige d'elle qqchose de totalement inutile* »,
 - « *J'ai 15 agents à gérer, j'étais tuteur de 2 stagiaires, vous croyez que je n'ai que ça à faire de trouver des stages en entreprise ???* »,
 - « *J'ai surtout vu que les stagiaires comprenaient que l'administration était prête à leur faire faire n'importe quoi pour répondre à une commande politique absurde. Maintenant, ils savent* »,
- ...

Plus globalement les répondants ont évoqué le grand nombre de refus essuyés et par conséquence beaucoup de temps perdu au détriment de l'apprentissage des techniques d'enquête et beaucoup de stress à tous les niveaux. Des lieux de stages parfois par défaut (librairie, livraisons de colis, connaissance, etc.), des frais supplémentaires pour certains stagiaires, le manque de pertinence du stage, les risques de conflits d'intérêt, l'image d'amateurisme renvoyée par l'administration, etc.

Bref, rien de moins que ce que les organisations syndicales avaient dénoncé et que les agent.es ont exprimé massivement par motion lors de l'annonce la mise en place de ce dispositif !!!

Pour **Solidaires**, il ressort de ces questionnaires que seule la piste d'un stage ou d'un échange avec les CCI/CCA pourrait avoir un intérêt. Des stages dans d'autres administrations partenaires (ce qui existait mais a disparu) seraient aussi bien plus utiles.

Le stage en entreprise est le fruit d'une commande politique d'un gouvernement censuré, et **Solidaires** juge que la pression politique n'est plus nécessairement aussi forte. D'ailleurs, il serait pertinent de transmettre les retours des questionnaires à la ministre qui en est à l'origine (Amélie de Montchalin).

A la demande unanime des représentants du personnel de retirer le stage en entreprise de la scolarité des stagiaires, la Directrice Générale n'a pas donné suite dans l'immédiat.

Elle a indiqué vouloir « *prendre le temps de regarder dans le détail le plan d'action de simplification demandé à toutes les administrations* » et que la piste des chambres consulaires serait creusée.

Le stage en entreprise sera remis à l'ordre du jour de discussions à venir en lien avec la scolarité.

Solidaires continuera à œuvrer pour le retrait du stage en entreprise.

- **Point d'information e-commerce**

Le plan d'action e-commerce, transmis aux représentants du personnel la veille de la réunion, a été co-présenté par la Directrice générale et la directrice du SNE.

Ce plan, en préparation depuis avril 2025, vise à contrôler les opérateurs du e-commerce sur l'ensemble des réglementations applicables, ce qui, selon la directrice générale, serait novateur par rapport aux pratiques des autres États membres.

Pour 2026, 1500 prélèvements (alimentaires et non alimentaires) sur les market place sont attendus sans dégradation des 6000 prélèvements réalisés chez les autres opérateurs. 800 prélèvements seront effectués par le SNE.

Le SNE a pour rôle de modéliser et coordonner l'enquête et de déployer des outils à destination des réseaux. Pour renforcer l'équipe SNE un appel à candidature va être lancé pour recruter 2 enquêteurs et 1 coordinateur (localisés à Morlaix).

Sous la supervision du bureau 2B, des modules de formation, créés par la DD59, vont être revus et déployés sur l'ensemble du territoire en début d'année prochaine par l'intermédiaire de formateurs relais. Le portail Iaka destiné à permettre la réalisation des contrôles sur poste agent est en phase de test.

Les directions vont être équipées de cartes d'achat capables de générer des e-cartes afin de parer le problème d'identification des cartes avec refus de livraison.

Un protocole de coopération avec les douanes sur le e-commerce est en cours d'élaboration.

Pour **Solidaires**, pour que les agent.es soient en capacité d'effectuer des contrôles exhaustifs sur la réglementation applicable, encore faudrait-il qu'ils et elles soient tenu.es informé.es des évolutions réglementaires.

Pour **Solidaires**, il y a bien nécessité de protéger les consommateurs lors des achats en e-commerce et pour cela d'effectuer un vrai travail de fond, ce qui n'est pas le cas lors des actions de communication type Roissy qui se sont multipliées récemment, menées avec et pour la communication des ministres. Dans les centres logistiques, les recherches effectuées au

quotidien sur les colis par les services des douanes, visent bien d'autres choses que le contrôle de la sécurité et la loyauté des produits.

Pour la directrice générale, ces contrôles ne sont pas des opérations de com' mais bien du travail de fond. **A chacun sa vision/appréciation du travail !**

- **Élections professionnelles 2026**

Comme en 2023, le vote sera électronique. Des élections tests vont être organisées (de la constitution des listes à la publication des résultats) en mars prochain. Pour ce vote fictif seront sollicités : 1 bureau de l'AC, le SICCRF, 1 ou 2 DDI, 1 DR(I)EETS et, en tant que scrutateurs, 3 représentants du personnel par OS.

Pour **Solidaires**, une question demeure depuis déjà 3 ans : quels périmètres de compétences des instances du CSA de réseau de la DGCCRF et de sa FS ? Faudra-t-il à nouveau se poser la question à chaque réunion de la prochaine mandature ?

Solidaires, a réaffirmé son souhait que les SCN restent dans le périmètre du CSAR de la DGCCRF.

Les points suivants de l'ordre du jour avaient été ajoutés à la demande unanime des organisations syndicales.

- **SCL : Une restructuration qui ne veut pas dire son nom**

Encore une fois, **Solidaires** a dénoncé les restructurations en cours impactant les personnels du SCL33, SCL34 et SCL 69 déjà sous tension depuis un moment , menées sans respect des instances de dialogue social.

Solidaires rappelle que les changements d'activité des domaines des SCL impliquent de modifier l'arrêté du 3 février 2014 et de prendre un arrêté de restructuration comme cela a été fait lors de la restructuration de 2011. Ces textes doivent tous deux être soumis à avis du CSAS.

Enfin pour **Solidaires** cette restructuration aura des effets immédiats sur l'exercice des missions côté CCRF : pour les boissons et l'isotopie, le transfert des prélèvements de Montpellier vers Bordeaux se ferait dès le 1er janvier 2026 alors que le matériel ne suivrait qu'à partir de mars 2026.

La Directrice Générale indique que la DGCCRF a demandé à ce que le calendrier soit repoussé. Sur les RPS, la DGCCRF aurait explicitement demandé au Directeur de faire un plan d'action. Cette demande serait inscrite dans sa feuille de route.

- **Evolution des carrières des agent.es de catégorie C**

Agent.es promouvables : 16 / au titre de la clause de sauvegarde : 2

En cas d'ouverture de concours de catégorie B, il pourrait y avoir promotion au 2/5.

Pas d'information sur la possibilité de mobiliser le PMQ qui serait comme les années précédentes fléché sur la catégorie C.

La DG n'a pas pris de décision quant à l'extinction ou non du corps de catégorie C.

- **Evolution des carrières des agent.es de catégorie B**

Le corps est composé à ce jour de 226 agent.es, dont 101 sont promouvables en A.

Le nombre de promotions possibles n'est pas encore connu, tout comme l'ouverture ou non d'un concours de catégorie B.

- **Réponse Conso**

Depuis plusieurs mois déjà, les personnels de Réponse Conso, qu'ils soient affecté.es à Montpellier ou hébergé.es en service déconcentré ont exprimé leur mal-être : sentiment d'invisibilité de leurs missions (absence de fiche RIME analyste répondant), invisibilité au sein des services déconcentrés les hébergeant, hétérogénéités des situations d'accueil des agent.es (convention restauration, accès à la médecine du travail), sous-dimensionnement en effectif du service, inquiétude sur la suppression possible de la mission d'analyse suite à la fusion de Signal Conso, Réponse Conso et Rappel Conso, inquiétude quant au risque d'augmentation des flux suite à la cessation d'activité de l'INC. En outre, pour les collègues affectés à Montpellier, beaucoup d'inquiétude sur la dégradation des conditions de travail attendue dès l'été 2026 en raison du processus de densification engagé à l'école.

N'obtenant que peu d'écoute et ne voyant pas d'évolution, les agent.es de Réponse Conso ont interpellé directement la Directrice générale dans une lettre ouverte le 16 octobre dernier. Là encore, pas de réaction jusqu'à la transmission d'une réponse écrite le 15 décembre 2025 : la veille du CSAR !!!

Pour la Directrice générale, cette réponse est de nature à satisfaire les attentes des personnels de Réponse Conso.

Elle considère que le service n'est pas sous dimensionné et que les effectifs sont stables. On régule la charge de travail et notamment, on assume de ne pas pouvoir prendre tous les appels. Réponse conso n'est pas invisibilisé : la directrice en parle sans cesse !

Pour elle, Réponse Conso est plus qu'une plate-forme d'appels, les agent.es sont au-delà de répondant.es.

Le souhait de création d'une fiche RIME analyste-répondant sera prise en compte dans les travaux d'actualisation du référentiel métier de l'administration.

Sur le projet de fusion de Réponse Conso, Rappel Conso et Signal Conso : 2 ateliers associant les personnels sont programmés en début d'année ; l'analyse des remontées des consommateurs sera toujours faite par les agent.es de réponse-conso mais ce sont les modalités, notamment de réponse à la proposition de mise en enquête, qui seront différentes.

Concernant les travaux à l'ENCCRF et le projet de fusion des plate-formes, **Solidaires** a demandé que des échanges se fassent en instance au plus tôt, au stade de projet avec présentation de toutes les options avant que tout soit bouclé.

Solidaires continuera de porter en CSA et dans sa FS, la défense des conditions de travail des collègues de Réponse Conso comme elle le fait chaque fois que cela s'impose pour les personnels de la DGCCRF.

- **Points divers**

Solidaires s'est fait le relais des dysfonctionnements constatés et questions transmises par les collègues.

Revue de presse :

Solidaires demande que la revue de presse soit diffusée à toutes et tous les agent.es, ce qui n'est actuellement plus le cas dans toutes les directions.

Solidaires renouvelle sa demande de communication du fonctionnement (cahier des charges notamment) de la revue de presse.

DDPP67 :

Solidaires signale que contrairement à ce qui avait été indiqué lors de la visite de Mme Monkachi à Strasbourg, et par ailleurs acté en GT amiante ministériel, la direction de la DDPP67 refuse d'émettre des fiches d'exposition à l'amiante, estimant qu'il y a « *peu de risque* ».

Restructuration de la DGE :

La Direction Générale des Entreprises (DGE) pourrait abandonner certaines de ses missions (métrologie légale ?) qui seraient transférées vers d'autres administrations. Est-ce qu'il y aura un impact pour la DGCCRF ?

La Directrice Générale a remercié **Solidaires** pour cette information qu'elle ignorait. **À suivre donc.**